



**République Française**  
**Département de la Charente-Maritime**  
**Vals de Saintonge Communauté**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_005-DE



**Bureau communautaire du 3 février 2025**

**Objet : Autorisation de recrutement -  
Coordinateur(trice) des équipements sportifs**

**Numéro de délibération : BC2025\_005**

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

**Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
GROLEAU Karine  
HOUET Patricia  
REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 28  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Votants : 22  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Autorisation de recrutement - Coordinateur(trice) des équipements sportifs



Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Suite au départ du coordinateur des équipements sportifs, il est nécessaire de lancer un recrutement pour assurer la coordination des six piscines d'été, du centre aquatique et de divers équipements sportifs (gymnases, dojo).

Il est rappelé au bureau communautaire que conformément à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A peut être occupé par un contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il est précisé que les besoins de la collectivité et notamment le service Cadre de vie, nécessitent le recrutement d'un(e) coordinateur(trice) des équipements sportifs relevant de la catégorie A et du grade d'Attaché sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs validé par délibération BC2024\_066 du 9 décembre 2024 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à procéder au recrutement d'un(e) agent(e) contractuel(le) sur un emploi permanent relevant de la catégorie A et sur le grade d'attaché pour effectuer les missions de coordinateur(trice) des équipements sportifs à temps complet pour une durée déterminée de trois ans.
- d'autoriser monsieur le président à déterminer la rémunération de l'agent selon son expérience et son profil, par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché, et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par la délibération n°CC2020\_157 du 14 décembre 2020.
- d'autoriser monsieur le président à recruter l'agent et à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_005-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,